

INFORMATIONS MUNICIPALES AUX ST LONNAIS JUIN 2009

INCIVILITES, NUISANCES

Des incivilités sur des biens publics ainsi que des dégradations sur des propriétés publiques et privées se perpétuent. Les week-ends de certains d'entre nous sont gâchés par des comportements irresponsables. Le bruit aux alentours du skate Park et du mur à gauche est souvent insupportable.

Puisque le règlement du skate park, pourtant explicite, n'est pas respecté, le Conseil Municipal a décidé le 24 avril de prendre un **arrêté interdisant l'utilisation de véhicules à moteur à deux roues sur le site du skate park et derrière le mur à gauche.**

Cela permettra aux gendarmes d'intervenir et de verbaliser le cas échéant.

A propos des nuisances sonores, rappelons les règles en vigueur :

« Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 heures et de 14 h 30 à 19 h 30, les samedis de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures, les dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures ». (Arrêté préfectoral de 1992)

ENTREE NORD DE L'AGGLOMERATION

Lors de la séance du 26 mars 2009, le conseil municipal a budgétisé les fonds nécessaires aux travaux d'aménagement de l'entrée nord de l'agglomération.

Le projet arrêté consiste à :

- Sécuriser par la construction d'un trottoir la circulation des piétons en bordure de la route départementale n°6
- Conforter par un soutènement mécanique le talus soumis à de fortes érosions au droit des bâtiments de la boulangerie et parking de la salle des associations.
- Augmenter la capacité de stationnement lors de grandes manifestations.
- Modifier le terrassement des abords de la salle et mur à gauche pour une mise en valeur de l'ensemble des bâtiments publics.

- Créer un accès direct piéton à partir des stationnements de la salle des associations vers le cimetière et monument aux morts.
- Améliorer l'esthétique et valoriser l'image de notre village.
Dans le cadre de ces travaux une partie des déblais sera réutilisée pour combler après busage certains fossés à ciel ouvert dans l'agglomération.
Ces travaux subventionnés au hauteur de 25 % seront réalisés entre le 1er juin et 1er août prochain 2009

COLUMBARIUM

Les travaux d'aménagement du columbarium sont terminés depuis quelques semaines. Le projet conçu et étudié par des membres de l'équipe municipale a été réalisé en régie par les agents techniques municipaux.

Pourvu pour l'instant de quatre cases de marbre gris pouvant recevoir chacune quatre urnes funéraires, son évolution est possible sans modification de la structure.

Une aire gravillonnée d'ophite blanche jouxte le jardin du souvenir prévu pour la dispersion des cendres.

Une réglementation stricte encadre la gestion des columbariums, le règlement local est consultable en mairie.

VOIRIE

Le programme de travaux de bitumage 2009 est arrêté comme suit pour un montant prévisionnel de 45 000 euros:

- Voie de Castets (750 ml en enrobé coulé à froid). Cette nouvelle technique reste un compromis entre le revêtement traditionnel et les bétons bitumineux à chaud.
- Voie du bec (400 ml en béton bitumineux)
- Voie de Lacrouzade (260 ml en béton bitumineux)

La phase administrative de classement du chemin de Jouanon arrive à son terme. À son issue, elle sera intégrée au domaine public communal et inscrite au tableau de classement des voies communales après une délibération finale du conseil municipal.

La voie communale de Lacrouzade, aujourd'hui desserte principale au lotissement « Lacrouzade » et pépinières Lacausse est devenue trop étroite pour gérer le trafic de cette zone.

Les travaux suivants sont prévus pour améliorer cette situation :

- Busage des fossés
- Terrassement des accotements

- Empierrement de fondation
- Bitumage de la chaussée et des surlageurs jusqu'à l'entrée du lotissement
- Création de regards grilles évacuation eaux pluviales

La chaussée sera portée sur cette section à 5 mètres de largeur ;

Un espace sécurisé piétons sera également aménagé en continuité de l'existant.

ELECTRICITE

La tempête du 24 janvier dernier a laissé des traces dans notre paysage mais aussi sur les réseaux de transport électrique. Nous avons recensé plusieurs zones qui ont été réparées dans l'urgence, il faut maintenant sécuriser et parfois renforcer ; des travaux seront encore réalisés durant l'année 2009.

Si vous avez connaissance d'anomalies sur des lignes aériennes, faites remonter l'information vers la mairie.

Sont programmés en cours d'année des travaux spectaculaires de changement de câbles et renforcement de pylônes sur la très grande ligne de transport qui traverse notre commune.

PERSONNEL

Francis Mauhé, agent technique dans notre collectivité depuisans à hauteur de 15 heures hebdomadaires, va faire valoir ses droits à la retraite à partir du 6 juin.

Le conseil municipal a décidé du remplacement de ce poste par un agent à temps complet.

La polyvalence est exigée sur ce poste, mais des compétences dans le domaine des bâtiments sont fortement souhaitées.

La clôture de dépôt des candidatures est fixée au 16 mai, le recrutement prévu en juillet prochain.

ORDURES MENAGERES ET DIVERS DECHETS

La municipalité et le Sitcom Côte Sud réitèrent en vue de la période estivale les règles élémentaires de civisme en matière de collecte des déchets :

- Ordures Ménagères : Déposer les sacs à l'intérieur des containers
- Corps durs et divers déchets végétaux doivent être déposés en déchetterie (Orthevielle, Orist, Peyrehorade, Sorde)
- Verres, Plastiques, Tétra pack, Cartons, Journaux doivent être déposés au point-tri de Matelot, uniquement dans les containers prévus à cet effet

Il est de notre responsabilité à tous de maintenir ces lieux de collecte en état de propreté.

Divers services sont proposés aux St Lonnais (se renseigner en mairie)

- Mise à disposition de Composteurs familiaux
- Mise à disposition de bennes pour évacuation de déchets végétaux
- Mise à disposition de moyens de transport pour divers encombrants
- Vente aux particuliers de compost végétal sacs et vrac en diverses granulométries et tout volumes à prix très attractif
-

A consulter en Mairie : Guide de la consommation responsable, édité par le Conseil général des Landes, disponible sur www.landes.org à la rubrique « Moins de déchets en Pays Landais ».

RENTREE SCOLAIRE

La rentrée des élèves aura lieu le septembre 2008. Les parents doivent inscrire leurs enfants en Mairie.

Une classe maternelle sera transférée dans les locaux de la nouvelle construction à Bélus.

A compter de cette rentrée, seuls les St Lonnais (sauf exception) seront donc scolarisés à St Lon.

RECENSEMENT

Tous les jeunes, garçons et filles, domiciliés à St Lon (quel que soit leur lieu de naissance) doivent se faire recenser à la mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans.

L'attestation de recensement qui leur sera alors délivrée conditionne l'accès à tout concours et examen, y compris celui du permis de conduire.

S'adresser en mairie muni du livret de famille et de sa carte d'identité.